

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1720  
28 août 1950

ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE ET AU  
SECRETARIE GENERAL, LE 24 AOUT 1950, PAR LE MINISTRE  
ADJOINT DES AFFAIRES ETRANGERES D'ALBANIE

D'ORDRE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ALBANIE, J'AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE CE QUI SUIT : LES INCURSIONS ET LES BOMBARDEMENTS BARBARES ET INHUMAINS DES FORCES AERIENNES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE COMMENCES CONTRE LES VILLES ET LES VILLAGES SANS DEFENSE DE LA COREE SUR L'ORDRE DE LEUR GOUVERNEMENT DEPUIS LE DEBUT DE L'INTERVENTION ARMEE ET INJUSTE DANS CE PAYS ONT SUSCITE UNE GRANDE ET PROFONDE INDIGNATION DANS TOUT LE PEUPLE ALBANAIS. L'INTERVENTION ARMEE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET LES INCURSIONS ET BOMBARDEMENTS SYSTEMATIQUES LES PLUS INHUMAINS DE LEUR PART CONTRE LA POPULATION CIVILE, CONTRE LES HOPITAUX, LES AUTOMOBILES ET LES TRAINS SANITAIRES, CONTRE LES ECOLES ET DIVERSES INSTITUTIONS CULTURELLES ET AUTRES EDIFICES PUBLICS REVELENT LES DESSEINS SAUVAGES ET BARBARES DE L'IMPERIALISME ASSERVISSANT AMERICAIN ET CONSTITUENT LA VIOLATION LA PLUS CROSSIERE DE LA CHARTRE DES NATIONS UNIES ETANT REGLES LES PLUS ELEMENTAIRES DU DROIT INTERNATIONAL. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ALBANIE, INTERPRETE DES SENTIMENTS HUMANITAIRES ELEVES DU PEUPLE ALBANAIS, EN JOIGNANT SA VOIX A CELLE DE L'HUMANITE PROGRESSISTE TOUT ENTIERE, PROTESTE DE LA FACON LA PLUS ENERGIQUE CONTRE CES ACTES CRIMINELS DES INTERVENTIONNISTES AMERICAINS ET SE SOLIDARISE TOTALEMENT AVEC LA PROTESTATION JUSTE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DE COREE CONTRE LES BOMBARDEMENTS INHUMAINS AMERICAINS ADRESSES LE 9 AOUT AU CONSEIL DE SECURITE. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ALBANIE DEMANDE QU'ON PRENNE LES MESURES NECESSAIRES POUR METTRE FIN A CETTE ACTIVITE CRIMINELLE LES FORCES AERIENNES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET A CETTE FIN IL APPUIE FERMEMENT ET SE SOLIDARISE AVEC LES PROPOSITIONS DE LA DELEGATION SOVIETIQUE FORMULEES LE 8 AOUT 1950 AU CONSEIL DE SECURITE POUR L'INTERDICTION DES BOMBARDEMENTS INHUMAINS ET BARBARES SUR LA POPULATION CIVILE, LES VILLES ET LES AGGLOMERATIONS DE COREE.

Mihali PRISTI,

Ministre adjoint des affaires étrangères

